

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TCA-FIN-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 15/01/2014

Taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés

Positionnement du document dans le plan :

TCA - Taxes spéciales sur le chiffre d'affaires

Taxes sur les transactions financières

Titre 1 : Taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés

Le présent titre a pour objet de commenter les règles applicables à la taxe sur les acquisitions de titres de capital ou assimilés prévue à l'[article 235 ter ZD du CGI](#). Il en détaille :

- le champ d'application (chapitre 1, [BOI-TCA-FIN-10-10](#)) ;
- les exonérations (chapitre 2, [BOI-TCA-FIN-10-20](#)) ;
- les modalités de taxation (chapitre 3, [BOI-TCA-FIN-10-30](#)) ;
- les modalités déclarative et de paiement (chapitre 4, [BOI-TCA-FIN-10-40](#)) ;
- les modalités de contrôle et de sanction (chapitre 5, [BOI-TCA-FIN-10-50](#)).